

En préambule aux réponses apportées à ce questionnaire, nous tenons à préciser qu'EDF s'exprime en tant que maître d'ouvrage du « Projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 sur le site de Penly, dans le cadre de la proposition de programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France » pour lequel il a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en février 2022 et pour lequel la CNDP a décidé l'organisation d'un débat public en mars 2022, et validant le [Dossier du Maître d'Ouvrage \(DMO¹\)](#) et arrêtant les modalités et le calendrier du débat public par décision² du 7 septembre 2022.

Et nous souhaitons ouvrir notre contribution par cette citation de Simone de Beauvoir³:

"La technologie nous offre une opportunité unique de réinventer notre monde et de le transformer en un lieu plus sûr, plus durable et plus juste. Elle peut nous aider à résoudre les problèmes mondiaux, à améliorer nos vies et à bâtir un meilleur avenir pour nos enfants."

1. Pour ce débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly, quel est votre diagnostic sur les difficultés rencontrées quant à la participation du public ?

L'organisation du débat public et donc les modalités de participation du public sont de la responsabilité de la Commission particulière du débat public (CPDP), et il n'appartient pas au maître d'ouvrage de les commenter.

Ce débat public a permis des expressions variées, nombreuses et riches, pour ce que nous pouvons en juger à ce stade par notre participation et les contributions dont nous avons connaissance. Il serait regrettable, du point de vue du maître d'ouvrage, de ne retenir que « les difficultés » autour des 2 temps forts empêchés. A travers les nombreuses et diverses contributions qui viendront nourrir le compte-rendu du débat, **la participation du public à ce débat nous paraît avoir produit une matière riche et consistante, qui va nous permettre d'élaborer notre décision de maître d'ouvrage.**

Tel que l'a construit la CPDP, le débat public est un continuum de 4 mois qui ne peut se réduire à ses 10+1 temps forts dont les 2 empêchés du dernier mois⁴, grâce à de nombreux dispositifs diversifiés pour favoriser la participation et l'expression du public, auxquels le maître d'ouvrage a pu participer à chaque fois qu'il y était convié dans les conditions définies par la CPDP. Sans être exhaustif, nous trouvons particulièrement intéressant du point de vue du maître d'ouvrage la matière susceptible d'être produite à partir des dispositifs suivants :

- la démarche de clarification des controverses techniques, avec un contenu mis à disposition du public de nature à l'éclairer pour la suite du débat,
- les contributions via la plateforme du débat, avec à date, plus de 200 réponses apportées par EDF maître d'ouvrage aux questions posées, près de 1000 avis exprimés, et 46 cahiers d'acteurs,
- les interventions et débats sous l'égide de la CPDP en dehors des 10+1 temps forts, notamment le débat devant les 200 étudiants de l'ESIGELEC⁵ le 5 janvier, le débat organisé avec le média Paris-Normandie⁶ le 9 janvier, **le débat organisé par la CLIN⁷ le 23 janvier**,
- Le panel citoyen enfin, rencontré brièvement à 2 reprises, qui, si l'exercice est mené avec une méthodologie irréprochable, peut permettre le dépassement des clivages.

¹ <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-10/PenlyEPR-DMO-EDF-RTE.pdf>

² https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-09/DECISION_2022_96_PROG_EPR2_PENLY_5.pdf

³ Cette citation de Simone de Beauvoir est tirée du livre *La Force des Choses* (page 256), publié par Gallimard en 1963.

⁴ Lille bénéficiant par ailleurs de 2 webinaires de 2x3h30, et Lyon de la contribution du panel citoyen et des controverses techniques n°6 (changement climatique) et n°7 (géopolitique), tous ses éléments étant accessible du public. La question de Tours étant largement reprise le 27 février

⁵ <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/le-debat-sinvite-lesigelec-de-rouen-3865>

⁶ <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/decouvrez-lemission-de-paris-normandie-consacree-au>

⁷ <https://www.clin76.fr/>

2. De manière générale, quel est votre diagnostic sur la participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires ?

Le dialogue et la concertation sont au cœur de la responsabilité sociétale du groupe EDF, avec des engagements et nombreuses initiatives, [rappelés dans l'annexe 9 du DMO](#), notamment :

- L'engagement du groupe EDF à mettre en œuvre les règles de dialogue des standards internationaux (principes de l'Equateur)⁸ en matière de participation des parties prenantes, et à en assurer un reporting public,
- une opération de dialogue à l'externe appelée « Parlons Énergies chez vous », menée entre novembre 2020 et octobre 2021, sous l'égide d'un « Comité des Témoins » s'assurant du bon déroulement, de la diversité des personnes interrogées et de l'objectivité de l'approche.
- la mise en place depuis les années 2000 d'un conseil des parties prenantes renouvelé en 2021 et constitué de 13 personnalités issues de la société civile.

Plus spécifiquement, EDF avait lancé dès 2018, en partenariat avec Usbek & Rica, son Conseil des Générations Futures, autour d'une soirée de débat sur la question « Peut-on parler sereinement du nucléaire ? »⁹ Le diagnostic fait à l'époque se retrouve en grande partie dans ce qui a pu être observé 5 ans après dans le présent débat public, avec **une mention particulière pour les Commissions Locales d'Information (CLI) comme « bon outil pour dialoguer »**

Enfin, nous souhaitons compléter la réflexion par les « enseignements tirés par EDF »¹⁰ de la mise en œuvre d'une démarche volontaire de concertation autour du nucléaire menée par le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) sur le « 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe »¹¹, entre septembre 2018 et achevée le 31 mars 2019, et citée par ailleurs dans le [DMO §3.5.3](#).

La concertation portée de façon collégiale est identifiée comme un facteur de réussite « fruit d'un groupe de travail constitué en 2016 d'une trentaine de membres issus du HCTISN, d'EDF, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), de l'Association nationale des **commissions et comités locaux d'information** (ANCCLI), avec l'appui de la Commission nationale du débat public (CNDP) et de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE). Cette dynamique collégiale s'est poursuivie à chaque étape de la concertation ».

3. Qu'est-ce qui permettrait selon vous, une participation du public plus utile, plus efficace, et plus équitable dans l'une ou l'autre des phases suivantes :

- a) **La préparation des décisions rendant possible, ou pas, le lancement de projets nucléaires** (loi, programmation pluriannuelle de l'énergie, décision du maître d'ouvrage) ?

A l'échelle du débat public du programme et du projet, cette question faisait précisément l'objet du [paragraphe §5.1 de notre DMO intitulé « Implication du public dans la préparation des décisions »](#).

- b) **La mise en œuvre de projets nucléaires** (organisation des acteurs impliqués, instruction des dossiers d'autorisation de création, suivi des évolutions ou modifications éventuelles, le cas échéant réorientations ?)

A l'échelle du débat public du programme et du projet, cette question faisait précisément l'objet du [paragraphe §5.2 de notre DMO intitulé « Le débat public et ses suites »](#).

EDF y avait exprimé ses attentes pour le débat en particulier pour le projet d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly, en particulier avec le souhait de « mettre en place des démarches de concertation innovantes avec les publics et les parties prenantes du territoire ».

⁸ <https://www.edf.fr/groupe-edf/agir-en-entreprise-responsable/responsabilite-societale-dentreprise/une-demarche-de-concertation-pour-tout-nouveau-projet>

⁹ <https://usbeketrica.com/fr/article/peut-on-parler-sereinement-du-nucleaire>

¹⁰ https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/energies/nucleaire/enseignements_edf_-_rp4_900.pdf?_ga=2.229403932.1860889973.1607427694-2043340578.1600936683

¹¹ <https://concertation.suretenucleaire.fr/>

EDF y avait rappelé qu' « après un débat public, la Commission nationale du débat public désigne un ou plusieurs garants chargés de la concertation post-débat, afin de veiller à la bonne information et à la participation du public, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'instruction des différentes autorisations ».

Et surtout, conforté par le déroulé des sessions locales du débat et des expressions nourries du territoire en faveur de la poursuite des échanges, EDF confirme ses intentions exprimées dans le §5.2.2 du DMO :

« Au-delà de cette concertation post-débat prévue par le Code de l'environnement, EDF souhaite que le débat public permette de définir les modalités d'une concertation volontaire qui pourra se tenir pendant toute la période de chantier.

En complément de ces concertations, la Commission locale d'information nucléaire (CLIN) pourra également intervenir et assurer l'information du public, à compter du dépôt de la demande d'autorisation de création des deux Installations nucléaires de base (INB). »

c) **Le contrôle et l'expertise pendant la mise en œuvre des projets nucléaires ?** (Accès à l'information, modalités d'alerte ou d'intervention...)

Les **Commissions locales d'information (CLI)**, trouvent leur origine dans la circulaire dite MAUROY du 15 décembre 1981, avant le renforcement de leur cadre légal définissant leur mission et organisation avec **la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi "TSN")**.

La mission des CLI est défini à l'article L 125-17 du Code de l'Environnement (CE) : elles sont chargées **« d'une mission principale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement »**. L'organisation et le fonctionnement des CLI ont été précisé par le décret 2008-251 en application de la loi sur la transparence et la sûreté nucléaire de 2006. Ils font désormais l'objet des articles R125-50 et suivants du code de l'environnement. Elles ont donc une double mission, d'une part le suivi des installations nucléaires, et d'autre part l'information/concertation auprès des populations par les moyens qu'elles jugent les plus appropriés. **Elles doivent disposer des informations nécessaires, notamment celles transmises par les exploitants**, ainsi que par les administrations qui les contrôlent.

La Commission locale d'information nucléaire Paluel-Penly (CLIN) a été créé en 1991, et son champ de compétence s'était élargi au projet EPR de Penly 3 en 2011.

Il nous paraît donc naturel que la CLIN Paluel-Penly puisse jouer un rôle dans les concertations autour du projet de nouveaux réacteurs EPR2 à Penly. C'est pour cela qu'EDF a fait une première présentation de son projet à l'invitation de la CLIN le 12 mai 2022, et a répondu favorablement à l'initiative de la CLIN après la séance publique de Petit-Caux du 12 décembre 2023, d'organiser une présentation du projet par EDF MOA suivi d'un débat au sein de la CLIN le 23 janvier 2023 en présence du président de la CPDP. Cette séance a notamment permis de détailler les thématiques environnementales locales abordées le 12 décembre mais qui n'avaient pu être approfondies compte tenu du déroulé de la séance.